

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-05, 277 ET 278

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-05 modifiant certaines annexes du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 13 mai 2014

Règlement 277 décrétant divers travaux de réfection de voirie dans le cadre de l'an 2 du programme de remise à niveau du réseau de voirie ainsi qu'un emprunt de 2 250 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

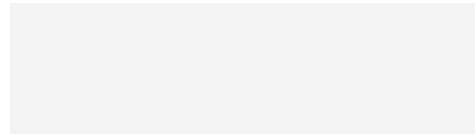
Adoption par le conseil : 18 mars 2014
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 avril 2014
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 7 mai 2014

Règlement 278 pour emprunter la somme de 3 931 733 \$ afin de procéder aux travaux de rénovation d'édifices municipaux ainsi qu'à la réalisation du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase IV

Adoption par le conseil : 18 mars 2014
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 avril 2014
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: 9 mai 2014

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 mai 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier